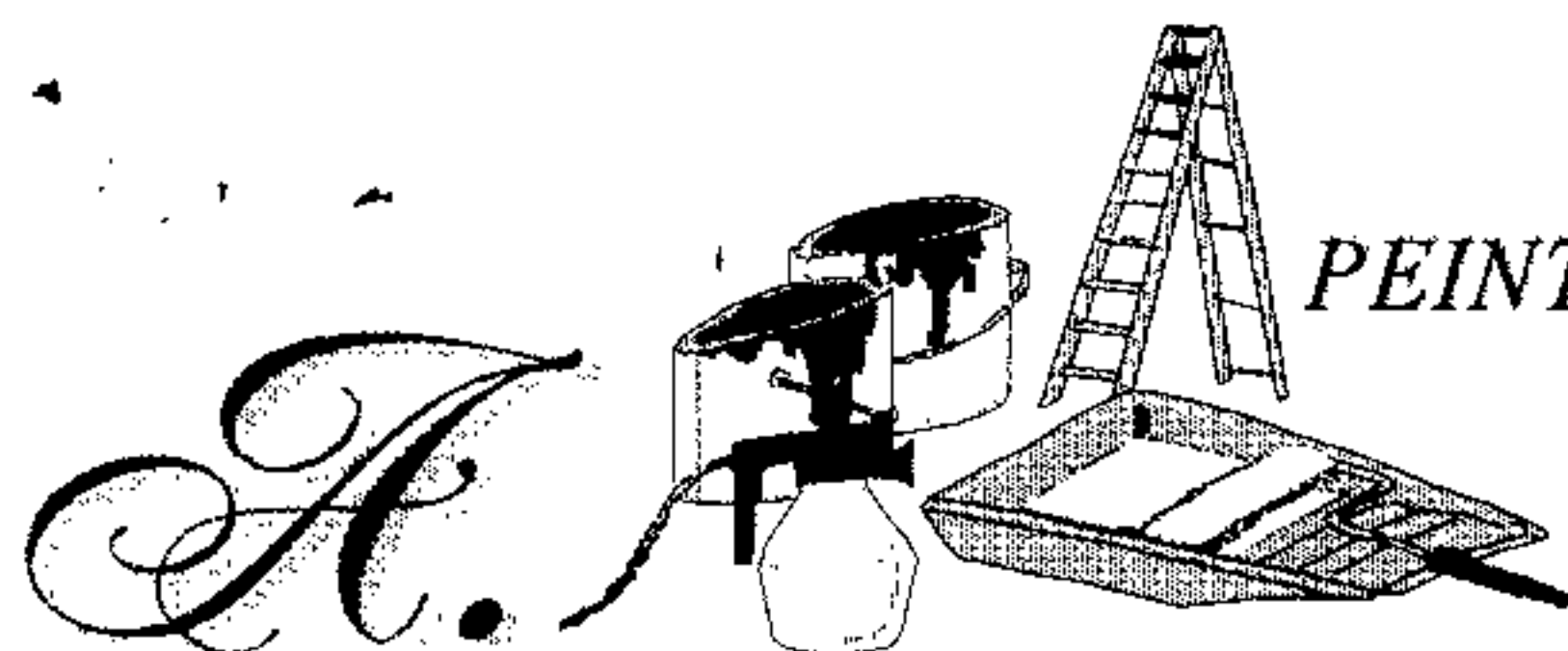




PEINTURE - RAVALEMENT - ISOLATION THERMIQUE -
REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

Tél : 01.45.97.00.73

A.C. DECO

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL	
006957	- 7 JUIL. 99
RC ANALYTIQUE	

A.C. DECO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 francs

11 rue du Colonel Fabien

94290 Villeneuve Le Roi

RCS CRETEIL n° B 422 489 112 00017

99 B 975

VICE-PRÉSIDENT ET ENREGISTREMENT	
DE CHOISY-LE-ROI OUD, LE 29 juin 1999	
F° 63	0000 151/1
REÇU {	DI DE TIMBRE 114
	DI D'ENREG 1509
SIGNATURE : <i>[Signature]</i>	
M. J. VIAL	
Contrôleur	

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU
28 JUIN 1999**

L'an mille neuf cent quatre vingt dix neuf et le vingt huit juin à dix sept heures les associés se sont réunis au 11 rue du Colonel Fabien à Villeneuve le roi 94290, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur CARREIRA Carlos propriétaire de 250 parts numérotées de 1 à 250
et Monsieur DE AMORIM Xavier propriétaire de 250 parts numérotées de 251 à 500

Total des parts présentes :

500 parts sur 500 parts composant le capital social.

Monsieur DE AMORIM Xavier préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant
- Le texte des résolutions proposées.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Acceptation de la démission d'un cogérant
- Pouvoirs à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant le parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur CALDAS de ses fonctions de cogérant à compter du 28 juin 1999 et lui donne quitus pour sa gestion.

*Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur DE AMORIM Xavier assume seul les fonctions de gérant.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

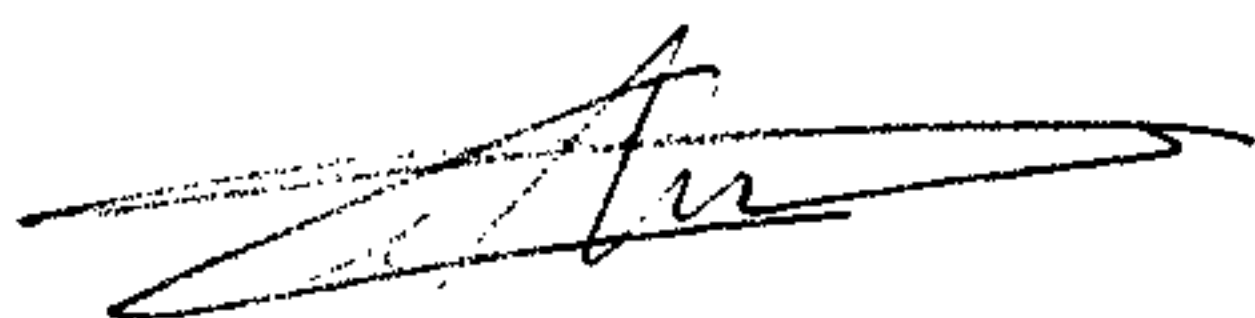
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

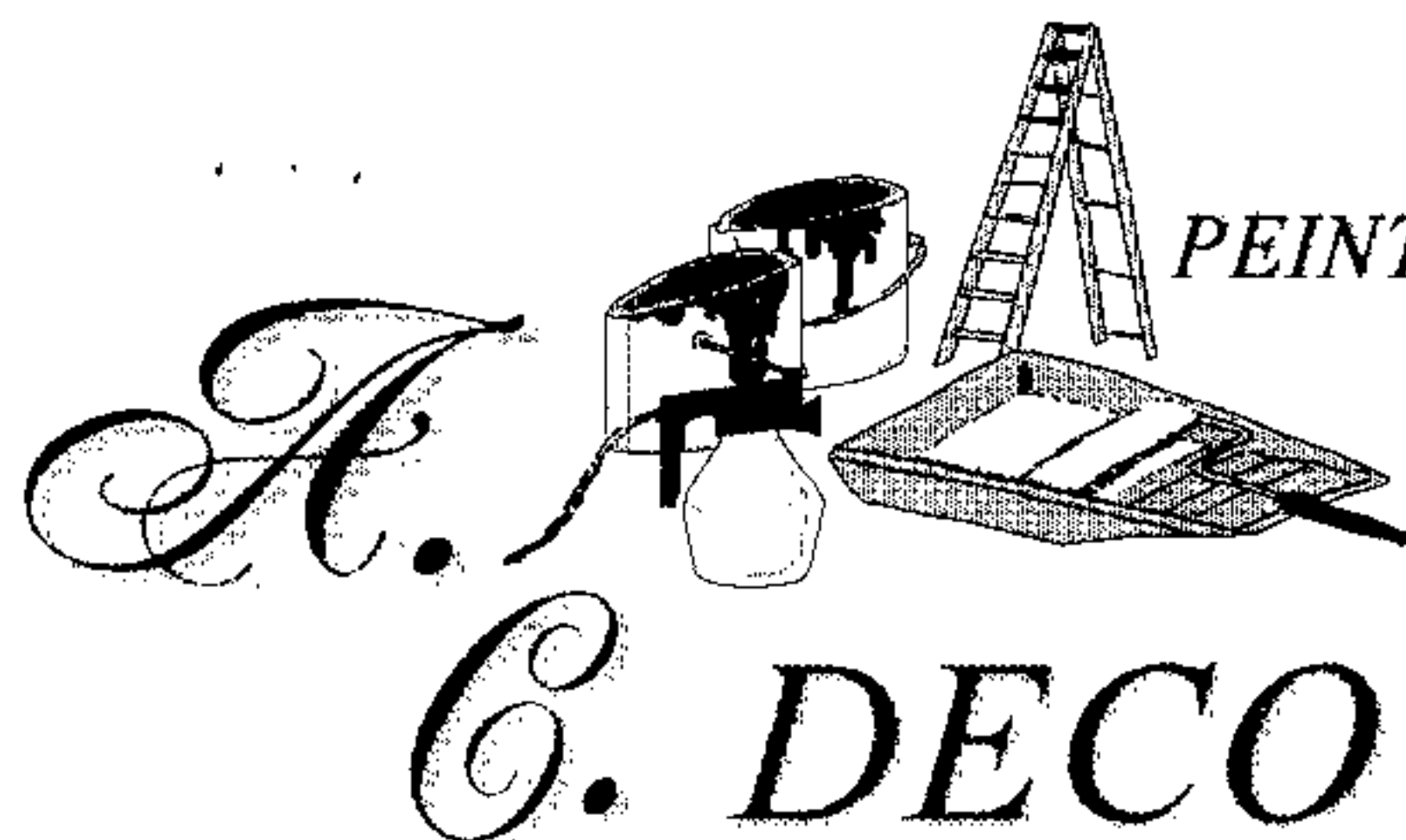
Fait à Villeneuve le roi le 28 juin 1999

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier', written over a horizontal line.

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caldas', written over a horizontal line.



PEINTURE - RAVALEMENT - ISOLATION THERMIQUE -
REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

Tél : 01.45.97.00.73

Villeneuve Le Roi le 28 juin 1999

DEMISSION D'UN COGERANT

A.C. DECO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 Francs

11 rue du Colonel Fabien

94290 VILLENEUVE LE ROI

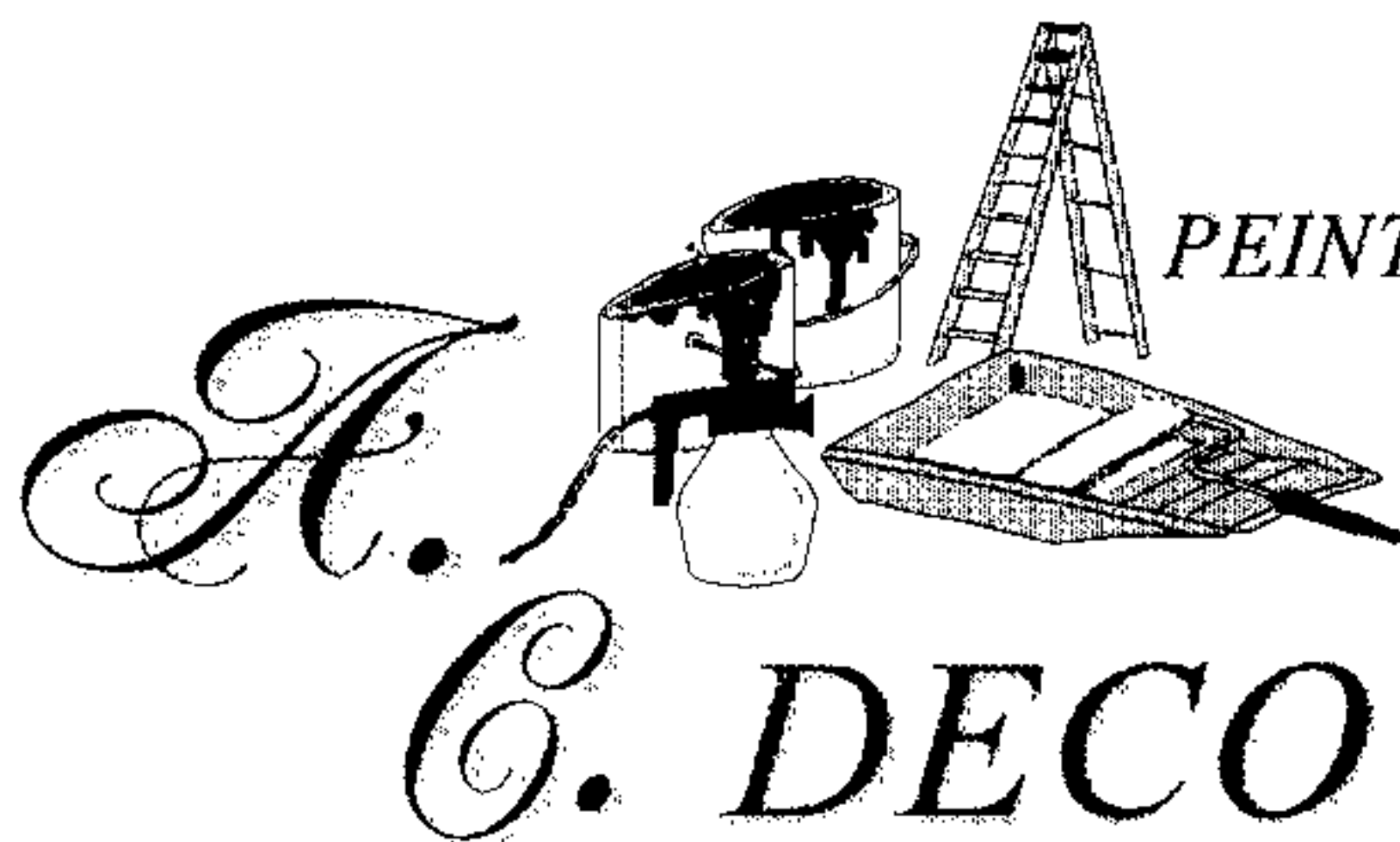
RCS n° B 422 489 112 00017

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 juin, les associés ont pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur CARREIRA Carlos demeurant 71 avenue de Choisy 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES.

La gérance restera assurée par Monsieur DE AMORIM Xavier 6 a Chemin vert 94440 VILLECRESNES.

Mention en sera faite au RCS de Créteil.

Pour avis



PEINTURE - RAVALEMENT - ISOLATION THERMIQUE -
REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

Tél : 01.45.97.00.73

NOMINATION DU GERANT

La collectivité des associés décide de nommer

§ Monsieur DE AMORIM Xavier
Demeurant au 64 bis rue de l'étoile – 94440 Villecresnes

En qualité de gérant de la S.A.R.L. A.C. DECO

Il prendra ses fonctions à compter de la démission de son cogérant et ce pour une durée indéterminée.

La rémunération du gérant est fixée à 13 000 FRF brut par mois.

Le gérant déclare accepter ses fonctions et disposer de la capacité requise pour les exercer.

Fait en quatre originaux dont un déposé au siège social, deux pour les dépôts légaux, et un pour le gérant.

A VILLENEUVE LE ROI
Le 28 juin 1999

SIGNATURE DU GERANT
Précédé les signatures de la mention :

« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant »

*Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions
de gérant.*